

## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge



Tribunal de Commerce du Hainaut - Division Charleroi -

ENTRĖ LE 17 JUIL. 2017

Le **Gréffe**r

N° d'entreprise :

0505.854.307

Dénomination

(en entier): Les Ruchers des Terrils et Ruches en Ville

(en abrégé) :

Forme juridique: asbl

Siège: rue Puissant 230 6040 Charleroi

Objet de l'acte : Dissolution et clôture de liquidation

A la demande des administrateurs réprésentés aux 2/3, il a été voté la dissolution de notre asbl lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juillet 2017 au siège.

L'assemblée vote à l'unanimité le transfert du reliquat du compte bancaire sur le compte de l'asbl' «Association Culturelle et Educative » de la « Société Royale de Protection des Animaux ». L'ACE a l'agrément HK 305 00 278 de la région wallonne et est identifiée par la BCE sous le numéro 0443 282 575.

Pas de liquidateur.

Les livres comptables sont consultables chez M Alain PELGRIMS rue de la Montagne 82/12 6010 Charleroi.

Les membres restent actifs dans la défense de l'abeille et la promotion de la biodiversité.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est annexé au formulaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature